



## Tenus de travail

-----  
Par Ben720

Bonjour tout le monde,

Je vous explique ma situation, voilà , je termine mon travail ce week-end, et je dois rendre évidemment les tenus de travail qui vont avec. Or lors de l'acquisition de mes tenus de travail, l'employeur n'était pas présent, et rien a été signé comme quoi j'ai récupéré par exemple 4 polos.Sachant que je suis très en froid avec mon employeur, pourra t-il par exemple dire "non tu m'as pris 5 polo" alors que sur mon contrat ou lors de la récupération des tenus il n'y a rien d'inscrit sur la quantité, juste que je dois rendre ce qui m'a été prêté.

Merci de vos réponses

Bien Cordialement,

Benoît.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous devez rendre les tenues remises (il y a un logo ?).

Si vous ne pouvez pas prouver que vous en avez reçu seulement 4, l'employeur ne peut pas non plus prouver en avoir fourni 5.

Le code civil :

Article 1353

Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 4

Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver.

Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation.

-----  
Par Ben720

Bonjour, merci de votre réponse !

Effectivement il y a un logo dessus.

Et j'ai bien pris que 4 polo que je compte évidemment rendre. Mais cela me rassure, si il ne peut pas m'entuber en disant que j'en ai pris 5 ! Je vous remercie !

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Pensez à demander un reçu en échange des tenues. Pour éviter les mauvaises surprises, vous pouvez préparer à l'avance un reçu à faire signer.

-----  
Par yapasdequoi

(beep) à l'écrit on peut éviter les mots choquants.

-----  
Par Ben720

Merci de vos réponses, donc, je ne devrais avoir aucun soucis avec l'employeur, merci beaucoup !